

## CONSEIL DE L'UFR

### PROCÈS-VERBAL de la séance du 1<sup>ER</sup> mars 2023

La séance est ouverte à 10 h sous la présidence de Madame Christiane Forestier, Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La liste élargée des membres du Conseil (à consulter au secrétariat du Doyen-Directeur) indique les présents et les délégations de pouvoir.

\*

#### ORDRE DU JOUR :

##### 1° - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

##### 2° - MASTER 2 QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ – PARCOURS QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ

Mme le Doyen-Directeur présente la demande de partenariat dans le cadre d'un co-portage du Master 2 QHS entre :

#### **L'Ecole Universitaire de Physique et d'Ingénierie (EUPI)**

Responsable de la mention : **Thierry Chambon**

#### **et l'UFR de Pharmacie**

Responsable du parcours, de la sélection des étudiants et de la désignation des membres du jury : **Ghislain Garrait**

Enseignements (400 h) non mutualisés, dispensés à l'UFR de Pharmacie, pris en charge par l'UFR ainsi que les frais de missions et de visites de stage.

#### **Le diplôme sera suivi dans le cadre d'un double cursus :**

Études pharmaceutiques 6<sup>ème</sup> année Industrie-Recherche (cf. M3C)

Cette demande, soumise aux membres du Conseil, est validée à l'unanimité.

L'EUPI doit également soumettre cette demande de co-portage à son Conseil institutionnel.

### 3 - DIPLÔME UNIVERSITAIRE PÉDAGOGIE EN SANTÉ ET EN SCIENCES

Cursus visé et responsable pédagogique	Service demandeur	Objet de la demande	Description de la demande	Publics	Tarifs
<p><b>Diplôme Universitaire de Pédagogie en Santé et en Sciences de la Vie</b></p> <p>Pr Ludovic SAMALIN</p> <p>Partenaires dans le cadre de l'Institut SVSAE</p> <p><b>UFR Biologie</b></p> <p><b>UFR de Médecine</b></p> <p><b>UFR d'Odontologie</b></p> <p><b>UFR de Pharmacie</b></p>	<p>SERVICE DE LA FORMATION</p> <p>Service UMFCFS</p> <p>Médecine / Pharmacie</p>	<p><b>Modifications de tarification et d'intitulés</b></p> <p>Année universitaire 2023/2024</p>	<p><b>Objectif :</b> elle permet aux stagiaires d'acquérir des méthodes et des outils afin d'enrichir une pratique professionnelle existante ou de développer de nouvelles compétences dans l'enseignement dans les domaines de la santé et des sciences de la vie</p>	<p><b>FORMATION INITIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants inscrits en 3e cycle des Etudes de Médecine, de Pharmacie, d'Odontologie, de Maïeutique</li> <li>• Etudiants en Biologie ayant validé un Master 2 et inscrits en École Doctorale SVSAE</li> </ul> <p><b>FORMATION CONTINUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels de santé en activité (libérale, hospitalière, salariée) titulaires d'un diplôme en Médecine, en Pharmacie, en Chirurgie-Dentaire, en Maïeutique</li> <li>• Professionnels de santé en activité (libérale, hospitalière, salariée) titulaires d'un diplôme en Masso-Kinésithérapie, de Cadre de Santé – IDE</li> </ul>	<p><u>Tarif réduit :</u></p> <p>850 € (étudiants UCA et autre faculté)</p> <p><u>Tarif plein :</u></p> <p>1 250 €</p>

Ce DU est à nouveau présenté en séance. Les membres du Conseil donnent leur approbation moins une abstention sur les modifications de tarification et d'intitulés d'UE à la demande du CFVU (intitulés : cf. mail «DU Pédagogie en Santé et en Sciences» adressé aux membres du Conseil).

#### 4° - MODIFICATION DATES DES EXAMENS

Au Semestre 2 : rajout de la date du 10 mai pour les examens de DFGSP3  
- Examens initialement prévus du 11 au 17 mai 2023

Ce changement de dates, qui allège la densité des examens sur cette période, est approuvé par les membres du Conseil.

#### 5° - PRÉLÈVEMENTS DES RECETTES DE FORMATION CONTINUE

La délibération du Conseil d'Administration du 24 juin 2022, délibération n°2022-06-24-08, porte sur le pourcentage de retenue sur recettes propres prévisibles de formation continue de 30 %, effectuée par l'établissement au titre des dépenses de frais directs correspondant aux seules heures enseignantes (valorisées au coût de l'heure complémentaire) et de frais indirects sur cette masse salariale enseignante et masse salariale BIATSS dédiée à la Formation Continue.

Mme le Doyen-Directeur, afin de ne pas pénaliser les services responsables des formations diplômantes et non diplômantes, propose de nouveaux pourcentages de prélèvement de l'UFR :

**de 15 % pour les formations diplômantes au lieu de 20 %  
et de 10 % pour les formations non diplômantes au lieu de 15 %**

**Application à compter de l'exercice budgétaire 2023**

Cette proposition est acceptée par les membres du Conseil.

#### 6° - CHARTRE ÉMÉRITAT HU – 2023

Mme le Doyen-Directeur rappelle que le titre de l'éméritat est délivré en Conseil d'UFR siégeant en formation restreinte aux HDR pour l'octroi aux MC émérites et en formation restreinte aux PR pour l'octroi aux Professeurs émérites.

Pour information, les enseignants mono-appartenant qui obtiennent l'éméritat bénéficient de 5 ans renouvelable sur présentation d'un dossier.

Après discussion, elle propose que les enseignants hospitalo-universitaires qui obtiennent l'éméritat bénéficient de 3 ans renouvelable une fois sur présentation d'un dossier.

Les membres du Conseil approuvent cette durée moins une abstention.

#### 7° - INFORMATIONS

##### Composition des membres du Comité d'étude des vœux pour Parcoursup 2023 Deust Préparateur – Technicien en Pharmacie

Catherine Felgines, Responsable pédagogique – UFR Pharmacie

Marie-Ange Civiale, Directrice des études – UFR Pharmacie

Bénédicte Pereton, MCU associée – UFR Pharmacie

Sylvie Fradier, CFA – Allier

Luc Avellaneda, CFA – Cantal

Véronique Aulagnier, CFA – Haute-Loire

Jean-Marc Gagnaire, ADFPP – Puy-de-Dôme

→ **Groupes de Travail auto-évaluation - UFR de Pharmacie – CIDPHARMEF**  
(Conférence Internationale des Doyens de Pharmacie d'Expression Française)

<b>Bilan mi-parcours des GT</b>	<b>Auto analyse Rédaction du rapport</b>	<b>Transmission des documents Com éval externe</b>	<b>Visite de la Commission externe</b>
<b>23 mars 2023 (tous les membres des GT)</b>	<b>30 mai</b> : rendu de tous les CR des GT <b>juin</b> : compilation par la CEI <b>juillet</b> : <b>présentation à la communauté de l'UFR</b>	<b>juillet</b> avant fermeture UFR	<b>septembre octobre 2023</b>

→ **Elections - Arrêté N° EPE UCA -2023-086**

<https://www.uca.fr/elections/> et site intranet de l'établissement

Elections pour la constitution des conseils de composantes

**UFR de Pharmacie**

**Collège des usagers** : renouvellement global

**8 titulaires/8 suppléants**

Ce collège comprend les étudiants régulièrement inscrits à l'UCA et rattachés aux composantes ou écoles doctorales concernées. Il comprend également les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs.

Les opérations électorales se dérouleront par **voie électronique** :  
**du mercredi 29 mars 2023 – 9 h au jeudi 30 mars 2023 – 17 h**

→ **Journée Portes Ouvertes**

**Samedi 4 mars 2023 – de 9h à 16h15**

**Conférences : 11h et 14h45**

- PASS – Pharmacie
- Licence Sciences de la Vie
- Master Sciences du médicament
- Master Qualité, Hygiène, Sécurité
- DEUST Préparateur / Technicien en pharmacie

Cellule com'Dunant : Florence Chezet, Caroline Decombat, Gaëlle Robert, Martine Ducruet, Loïc Blanchon

**QUESTIONS DIVERSES**

Mme Caroline Decombat, MCU, propose que l'ensemble des personnels (enseignants et biatss) et des étudiants soit informé des décès, des personnels n'exerçant plus à l'UFR de Pharmacie, ainsi que ceux des étudiants inscrits à l'UFR de Pharmacie.

Mme le Doyen-Directeur précise que ces informations ne sont pas toujours connues pour les personnels n'exerçant plus à l'UFR (pas de publication dans la presse locale, pas d'information de la famille ou des relations proches).

Aussi, aucun avis de décès des personnels n'exerçant plus à l'UFR n'est communiqué.

En ce qui concerne les décès des étudiants qui suivent les études pharmaceutiques, seule la famille pourrait souhaiter une diffusion au sein de l'UFR.

Une gerbe de fleurs au nom de l'UFR de Pharmacie est adressée lors des obsèques.

Le Doyen-Directeur et l'équipe décanale adressent leurs condoléances aux familles.

\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.